

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N°29

CIRCULATION REGLEMENTÉE
Rue Franquette

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de branchement de GAZ à rue Franquette à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, du 21 juin 2021 pour une durée de 45 jours.

Les travaux sont effectués par l'entreprise SOGEA NORD OUEST TP - Chez Sogelink - TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur MORIN Julien.

ARRETONS

Article 1er : Du 21 juin 2021 et pour une durée de 45 jours, la circulation pour les véhicules légers et les poids lourds n'est pas autorisé sous l'emprise du chantier.

L'entreprise est autorisée à fermer la circulation et mettra en place un itinéraire de déviation rue du Presbytère et rue de la Poste.

Article 2 : L'entreprise est autorisée à réaliser les travaux avec les prescriptions techniques et administratives relatives aux travaux de voiries fournies avec le présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- SOGEA NORD OUEST TP - Chez Sogelink - TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX
- Communauté de Communes du Vexin Normand - Service Transports et Service Voiries - 5 rue Albert Leroy - CS80039 - 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 04 juin 2021

Le Maire,

Jean-Pierre FONDRILLE

